

PLFSS 2027 : un budget qui ne prend pas la mesure du choc démographique

Au lendemain de la présentation du PLFSS 2027 en conseil des ministres, le Synerpa alerte : alors que les besoins liés au vieillissement explosent, les moyens ne suivent pas. Il appelle les parlementaires à corriger une trajectoire qui ne donne pas au grand âge les moyens d'affronter le choc démographique.

Entre 2027 et 2032, la France comptera un million de personnes supplémentaires âgées de 75 ans et plus, et 800 000 de nos concitoyens entreront en EHPAD. Le défi est sans précédent. Au même moment, le coût du travail progresse, l'inflation ne faiblit pas et les financements n'accélèrent pas à la hauteur des besoins. C'est un effet ciseaux qui menace directement la capacité du secteur grand âge à accomplir sa mission.

Pour Jean-Christophe Amarantinis, président du Synerpa : *« Nous ne demandons pas que le grand âge soit exonéré de l'effort collectif. Mais on ne peut pas demander aux professionnels d'accompagner toujours plus de personnes âgées, de recruter 600 000 professionnels et d'investir pour préparer le vieillissement tout en réduisant leurs marges de manœuvre. Nous prendrons toute notre part en matière d'efficience, de prévention, de simplification et de transformation de l'offre. Mais le grand âge ne peut pas devenir une variable d'ajustement budgétaire. L'examen au Parlement du PLFSS 2027 doit permettre de corriger la trajectoire initiale. »*

Un ONDAM personnes âgées en trompe-l'œil

Annoncé en hausse de 3,3 %, **l'ONDAM personnes âgées 2027 (18,8 Md€) ne progresse en réalité que de 2,6 %**, soit environ 500 M€, par rapport au budget voté en 2026. Le taux affiché repose sur une base 2026 revue à la baisse. À cela s'ajouteront les 215 M€ de crédits médico-sociaux, déjà gelés en réserve prudentielle en 2026.

Le PLFSS prévoit par ailleurs 5,1 Md€ d'économies sur l'ONDAM, dont 900 M€ d'efforts d'efficience dans les établissements sanitaires et médico-sociaux sans que leur répartition ne soit précisée. Le Synerpa demande que cette ventilation soit clarifiée. **Le grand âge ne peut supporter de nouvelles économies alors que ses besoins ne cessent d'augmenter.**

600 000 professionnels à recruter : n'augmentons pas le coût de l'emploi

On ne peut pas affirmer vouloir soutenir une filière sous tension qui doit recruter 600 000 professionnels en moins de dix ans et augmenter le coût du travail. C'est pourtant ce qui est prévu pour 2027.

Alors que le SMIC augmente, le niveau de SMIC retenu pour le calcul des allègements généraux de cotisations reste gelé à son niveau du 1er janvier 2026, pour un impact estimé à 35 millions d'euros pour le secteur. La revalorisation du SMIC anticipée au 1er janvier 2027 est par ailleurs de 0,8 %.

Le coût du travail ne cesse de progresser pour les professionnels du grand âge alors que les tarifs des opérateurs sont largement administrés.

À cela s'ajoute **la réforme envisagée de l'AT-MP**. Dans le scénario étudié, elle pourrait représenter un surcoût de 152 millions d'euros pour les seuls EHPAD privés commerciaux. Le Synerpa partage l'objectif de réduction de la sinistralité mais demande de privilégier la prévention, la formation et l'accès effectif aux financements CARSAT plutôt qu'une hausse brutale des cotisations.

Aucune augmentation supplémentaire du coût du travail ne peut être imposée sans compensation intégrale. Ajouter des charges sans financement, c'est mécaniquement fragiliser davantage l'offre.

Préservons le droit des Français de vieillir à domicile

Le Synerpa s'oppose à la sous-indexation des pensions de retraite, telle que prévue dans le texte, et à la déstabilisation que cela crée sur l'évolution du tarif hébergement et du pouvoir d'achat des personnes âgées.

Le PLFSS 2027 prévoit 250 M€ de moindres dépenses sur l'APA pour les Départements. Sans constituer directement une baisse équivalente des financements des services à domicile, cette mesure pose une question de fond : celle de la solvabilisation de l'accompagnement à domicile.

À force de chercher qui doit payer entre l'État et les Départements, le risque est que personne ne finance réellement le coût de l'accompagnement. **Le domicile ne peut pas être simultanément présenté comme la solution au choc démographique et devenir une variable d'ajustement budgétaire.** Derrière cette bataille financière, c'est l'avenir d'un secteur de plusieurs centaines de milliers de professionnels qui est en jeu.

Le Synerpa rappelle enfin **l'impératif de sanctuariser le crédit d'impôt au titre des services à la personne (CISAP)** : son maintien à 50 % pour les activités liées à la dépendance, en prestataire comme en mandataire, est essentiel. Il n'est pas remis en cause dans le texte initial. L'examen parlementaire ne doit pas y revenir.

À propos du Synerpa

Créé en juin 2001, le Synerpa est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des habitats intermédiaires, des services et soins à domicile avec le Synerpa Domicile. Le Synerpa rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 habitats intermédiaires et 1 200 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 170 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh), qui représente 110 établissements, est également un syndicat affilié du Synerpa.

Contacts presse

Synerpa – Elisabeth Roy – 06 17 49 56 64 – roy@synerpa.fr
HAVAS Paris – Nelly Garnier – 06 89 30 95 38 – nelly.garnier@havas.com